

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE METZ

Metz, le 20 novembre 2020

LES CHEFS DE COUR

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE METZ  
et  
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA MÊME COUR

à

Monsieur le Maire de HAYANGE  
Monsieur le Maire de CLOUANGE

**OBJET :** Renouvellement de monsieur Serge SOUCHET dans ses fonctions de Conciliateur de Justice pour les cantons de HAYANGE et de CLOUANGE.

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de l'ordonnance rendue par Madame la Première Présidente par intérim de la Cour d'Appel de METZ, portant renouvellement de monsieur Serge SOUCHET, Conciliateur de Justice pour les cantons de HAYANGE et de CLOUANGE pour une période de 3 ans à compter du 30 novembre 2020.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,  
Xavier TARABEUX



LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE PAR INTERIM,  
Clarisse SCHIRER



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE METZ

PREMIÈRE PRÉSIDENTENCE

**ORDONNANCE**

Nous, Clarisse SCHIRER, Première Présidente par intérim de la Cour d'appel de Metz ;

Vu notre ordonnance du 30 novembre 2017 nommant **monsieur Serge SOUCHET, demeurant 53, rue Bauret Vergers 57240 NILVANGE**, en qualité de Conciliateur de Justice dans le ressort du tribunal judiciaire de THIONVILLE et pour les cantons de HAYANGE et de CLOUANGE ;

Vu l'ordonnance en date du 3 décembre 2018 renouvelant monsieur Serge SOUCHET dans ses fonctions de conciliateur dans le ressort du tribunal judiciaire de THIONVILLE et pour les cantons de HAYANGE et de CLOUANGE pour une période de trois ans ;

Vu le décret n°78-381 du 20 mars 1978 modifié par les décrets n°93-254 du 25 février 1993, n°81-583 du 18 mai 1981, 2006-687 du 12 juin 2006 ainsi que les circulaires de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice n° SJ 93-005-AB du 16 mars 1993, SJ 97-010-AB du 1er août 1997 et SJ 06.016.AB du 27 juillet 2006 ;

Vu le courrier de monsieur Serge SOUCHET en date du 4 août 2020 aux termes duquel il sollicite le renouvellement de ses fonctions de conciliateur de justice ;

Vu les réquisitions de Monsieur le Procureur général en date du 7 septembre 2020 ;

**RENOUVELONS** monsieur Serge SOUCHET, dans ses fonctions de Conciliateur de Justice dans les cantons de HAYANGE et de CLOUANGE ainsi que sur le ressort du tribunal judiciaire de THIONVILLE **pour une durée de trois ans** et ce, **à compter du 30 novembre 2020** ;

**DISONS** que Monsieur Serge SOUCHET déposera les procès-verbaux de conciliation au tribunal judiciaire de THIONVILLE.

Fait en Notre Cabinet,

Metz, le 20 novembre 2020

La Première Présidente par intérim,

Clarisse SCHIRER